IX. ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES (EMI)

« Développer les compétences des communautés ayant eu accès aux services sociaux et infrastructures de base de disposer d'outils et de procédures de maintenance applicables dans les CVD ».

LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PND
Plan National de Développement

NUMERO VERT
8212

Agbalépédogan, rue 48 Maison 426, Villa Malou
01 B.P. : 2098 Lomé-Togo
Tél : +228 93 86 93 73 / 22 25 57 11
Email : anadeb@anadeb.org Site web : www.anadeb.org

ETAPES DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE

1. Sélection des villages
2. Information et sensibilisation des villages, suivies de l'identification des microprojets d'infrastructures
3. Recrutement des Animateurs communautaires FGB [1]
4. Pré-qualification des partenaires (entreprises, contrôleurs de travaux, contrôleurs en sauvegardes environnementale et sociale, consultants en appui-accompagnement etc.)
5. Déclenchement du processus FGB
6. Identification des Agents porteurs de dynamique communautaire (APDC) [2]
7. Identification, préparation et soumission des sous-projets / microprojets d'infrastructures par les communautés avec l'assistance des Animateurs communautaires FGB
8. Evaluation et traitement des demandes de financement par les Antennes régionales de l'ANADEB
9. Instruction des demandes retenues aux Comités régionaux d'approbation (CORA). Les demandes non retenues sont retournées aux villages concernés pour correction à apporter toujours avec l'appui-accompagnement de l'AC
10. Approbation des microprojets par les CORA Passation des marchés communautaires pour le recrutement des contrôleurs et des entreprises
11. Signature des contrats de financement entre les Antennes régionales de l'ANADEB et les Comités villageois de développement (CVD) pour la réalisation des microprojets
12. Mise en œuvre des microprojets
13. Suivi de la mise en œuvre des microprojets
14. Collecte des indicateurs de performance
15. Audit / Mesure de l'impact des microprojets financés.

[1] Les Animateurs communautaires FGB sont des prestataires chargés de l'appui-accompagnement aux communautés pour la mise en œuvre de leurs microprojets (y compris l'identification, la construction et l'évaluation des microprojets)

[2] Considérés comme des volontaires, membres des communautés, les APDC sont identifiés lors de l'administration des premiers modules FGB par les Animateurs communautaires et Formateurs régionaux FGB, par rapport à leur dynamisme (capacité de communication, capacité de mobilisation, motivation) en vue d'assurer leur formation ou recyclage. Par ailleurs, la base de données des APDC utilisés par le PERI ou par le PDCplus peut être également utilisée pour les identifier. L'APDC constitue le relai de l'AC dans la communauté et il travaille ensemble avec le CVD.

projet Filets sociaux et services de base
FSB

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse

DON IDA : D 1740

« Développement inclusif et solidaire »

INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE BASE

Composante 1

« Soutenir la réhabilitation et la construction d'infrastructures de base dans les communautés ciblées, ce qui permettra d'accroître l'accès aux services socioéconomiques afférents. »

ANADEB
Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base

I. INFORMATION ET COMMUNICATION (ICOM)

« Mieux informer les communautés bénéficiaires sur les différentes étapes du processus de mise en œuvre de leurs microprojets communautaires relatifs aux filets sociaux et services de base (FSB) et à l'emploi des jeunes vulnérables ».

II. ORGANISATION ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE (ODC)

« Développer les compétences des acteurs à la base en matière d'auto-organisation de leurs structures communautaires et de prise en charge des procédures de gestion de leurs activités ».

III. EVALUATION PARTICIPATIVE DE LA PAUVRETE/EVALUATION PARTICIPATIVE DES BESOINS (EPP/EPB)

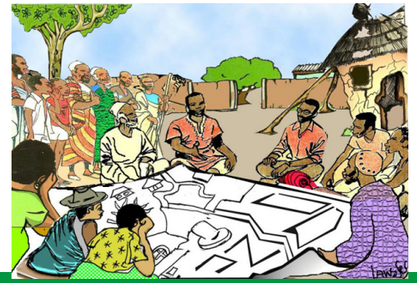

« Développer les compétences des acteurs à la base en matière d'auto-organisation des structures communautaires pour la prise en charge des procédures d'évaluation participative des besoins communautaires et l'élaboration de leur plan d'action pour le développement du village ».

IV. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (GES)

« Développer les compétences des acteurs à la base sur la maîtrise des impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels inhérents à la mise en place des infrastructures, et sur les mesures de prévention, d'évitement, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs ».

V. PLANIFICATION PARTICIPATIVE OPERATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES (PPO-FSB)

« Sensibiliser la communauté sur les enjeux, et le contenu de la planification participative, et sur les conditions d'une bonne participation communautaire au processus de planification des activités ».

VI. PASSATION DE MARCHES COMMUNAUTAIRES (PMC)

« Développer les compétences des CVD dans la mise en œuvre des mécanismes, règles et procédures simplifiées de passation des marchés à la base ».

VII. GESTION FINANCIERE (GF)

« Permettre aux participants de disposer d'outils et de procédures de gestion financière efficaces des fonds au niveau des CVD ».

VIII. SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF (SEP)

« Développer les compétences des acteurs à la base en matière de suivi/évaluation participatif de leurs microprojets ».